



Collège Saint-Joseph

Saint-Flour, le 20 août 2019

**CIRCULAIRE DE RENTREE 2019-2020
COLLEGE SAINT-JOSEPH**

Madame, Monsieur, Chers parents,

Une nouvelle année scolaire va bientôt débiter pour notre Ensemble scolaire. Les très bons résultats aux examens de juin 2019 nous encouragent à poursuivre avec toujours plus de sérieux notre mission éducative auprès de vos enfants.

Brevet → 49 élèves reçus sur 49 élèves inscrits : 100% de réussite

Filière générale : 85% de mentions (12 TB, 17 B, 10 AB)

Filière professionnelle : 100% de mentions (3 AB)

1. Organisation de la rentrée :

• Lundi 2 septembre : rentrée des élèves de 6èmes

12h30 ➤ repas au self pour les élèves et les parents qui le désirent. Veuillez nous confirmer votre présence ainsi que le nombre de personnes par téléphone au 04-71-60-04-58 ou par mail à stjoseph15@orange.fr.

13h45 - 14h30 ➤ présentation des enseignants et de l'organisation scolaire aux élèves et aux parents qui le souhaitent.

14h15 - 16h15 ➤ prise en charge des élèves par les professeurs principaux. Distribution des livres, carnet de correspondance et emploi du temps... **(Prévoir uniquement agenda, feuilles et trousse).**

Il n'y a pas de navette ville-haute/ville basse ce jour là. Vous êtes donc invités à récupérer votre enfant à 16h15 au portail (rue Villeneuve).

• Lundi 2 septembre : accueil et installation des internes à partir de 16h30.

• Mardi 3 septembre à 8h10 : début des cours pour tous les collégiens.

2. Carnet de correspondance :

Un carnet de correspondance sera remis à chaque élève en début d'année. Il est un lien précieux entre l'établissement et les familles (absences, demande de rendez-vous...). Il ne doit porter aucun dessin, graffiti, photo, ou remarque autre que celle se rapportant à la vie scolaire. **L'élève devra en permanence pouvoir le présenter sous peine de sanction. Vous devrez, ainsi que votre enfant, en prendre connaissance et viser le règlement intérieur qui y est inséré.**

En cas de perte, l'élève pourra s'en procurer un nouveau au secrétariat au prix de 5€.

3. U.N.S.S. :

Les élèves peuvent pratiquer une activité sportive le mercredi après-midi (**documents d'inscription remis à la rentrée par les professeurs de sport**).

Le collège, en collaboration avec le club Saint-Flour Handball, continue de développer la pratique du handball en proposant des séances encadrées par des éducateurs du club. Les inscriptions se feront à la rentrée.

4. Carte d'identité :

Les élèves de 3^{ème} auront besoin de leur carte d'identité en vue de l'inscription au Brevet des collèges (**début décembre 2019**). Si vous n'en avez pas, pensez à la faire faire le plus rapidement possible.

5. Horaires :

	Matin	Après-midi
Lundi-Mardi-Jeudi	8h10 à 11h45	13h30 à 17h05
Mercredi	8h10 à 11h45	UNSS
Vendredi	8h10 à 11h45	13h30 à 16h15

Présence obligatoire de tous les élèves jusqu'à 17h05.

6. Activités diverses :

- **Catéchèse** : Les modalités de fonctionnement seront précisées à la rentrée.

- **A.P.P.N. (activités physiques de pleine nature, ski, VTT, escalade) :**

6èmes – 5èmes : Nouveauté : Les mardis après-midi de 14h20 à 17h05, les élèves auront une semaine sur deux activités de pleine nature/soutien scolaire ou cours.

Nous proposons toujours les activités pédagogiques de 16h15 à 17h05 les lundis, mardis et jeudis (Etudes dirigées, soutien, vie de classe, activités sportives...).

4èmes – 3èmes : Comme l'an passé, les élèves auront cours ou études de 16h15 à 17h05 les lundis et mardis. Les jeudis après-midi de 14h20 à 17h05, les élèves auront une semaine sur deux activités de pleine nature/soutien scolaire ou cours.

7. Bourses de collège :

Nous vous ferons parvenir début septembre le barème ainsi que le coupon-réponse. Nous vous demandons de bien vouloir le compléter et nous le retourner **impérativement même si vous dépassez le plafond**.

Dès réception de votre réponse, nous vous transmettrons un dossier à nous retourner **dans les plus brefs délais**.

8. Assurance :

Tous les élèves doivent être obligatoirement couverts par deux assurances, une « responsabilité civile » et une « individuelle accident », les 2 sont indispensables.

Dès la rentrée, vous devez nous déposer les attestations de votre assureur.

9. Manuels scolaires :

Les manuels scolaires sont fournis par l'établissement. Nous constatons depuis plusieurs années que certains livres donnés neufs sont rendus très abimés voire déchirés, aussi nous vous demandons une caution de 30 € (en chèque uniquement).

Cette caution sera restituée en fin d'année scolaire si l'élève rend tous ses livres et s'ils n'ont pas été anormalement dégradés. Une fiche sur l'état des manuels sera remplie au moment de l'attribution de la collection.

10. Ramassage scolaire :

Un car effectue gratuitement matin, midi et soir la navette entre la ville et le faubourg **(pour les élèves externes et demi-pensionnaires non inscrits sur un circuit de ramassage)** :

- **ville haute** (les Allées) **départ 7h50**
- **ville basse** (ilôt Felgère) **départ 11h50**. Arrivée aux allées.
- **ville haute** (les Allées) **départ 13h20**.
- **ville basse** (ilôt Felgère) **départ 17h10 (16h15 le vendredi)**. Arrivée aux allées.

Les élèves demi-pensionnaires inscrits sur un circuit de ramassage seront descendus en ville basse et montés en ville haute (navette du conseil général à 17h45 portail rue Villeneuve).

11. Tarifs :

	Année	Mois
EXTERNAT	480€	48.00€
DEMI-PENSION	1 235€	123.50€
INTERNAT	2 400€	240.00€

- Ces prix incluent :
- Les frais de scolarité et la restauration
 - La cotisation enseignement catholique
 - Les activités pédagogiques

Les frais de scolarité permettent de faire face aux charges salariales et de fonctionnement en hausse constante.

Repas à l'unité ▶ 5,70 € (tickets en vente au secrétariat)

12. Règlement :

Nous vous proposons 2 possibilités de paiement :

- Par trimestre, au 10 octobre, 10 janvier et 10 avril ▶ selon facture annuelle envoyée en septembre, par chèque ou espèces.

- Par prélèvement automatique mensuel, le 10 de chaque mois, d'octobre à juillet (si vous n'avez pas déjà ce mode de règlement, vous devez déposer au secrétariat le mandat SEPA ci-joint accompagné d'un RIB).

Nous vous remercions de bien vouloir verser un acompte à la rentrée, en fonction de vos possibilités.

13. Casiers :

Des casiers sont mis à la disposition gratuitement en priorité aux élèves internes et demi-pensionnaires qui le souhaitent. Les élèves doivent prévoir un petit cadenas à clef et nous vous suggérons de déposer au secrétariat un double étiqueté au nom de l'élève.

14. Vacances :

Toussaint : du vendredi 18 octobre au lundi 4 novembre

Noël : du vendredi 20 décembre au lundi 6 janvier

Hiver : du vendredi 21 février au lundi 9 mars

Printemps : du vendredi 17 avril au lundi 4 mai

Pas de classe le vendredi 22 mai (Pont de l'Ascension)

15. Administration :

Pour toute question relative à la vie scolaire, au secrétariat et à la comptabilité :

⇒ Tél : 04.71.60.04.58 Mail : stjoseph15@orange.fr

16. Site internet: Vous pouvez consulter le site internet de l'Etablissement où vous trouverez différentes actualités et informations liées à la scolarité de votre enfant. Adresse du site : www.stjoseph-notredame15.fr



Au nom de toute la communauté éducative du collège Saint-Joseph, je vous assure, chers parents, de notre entier dévouement et vous remercie de la confiance que vous nous accordez.

**Le Chef d'établissement.
David FERRARI**